

2023

MONTANTS MAXIMUM



Gonin immobilier

Transaction - Syndic - Location AIN - ISERE

### HONORAIRES TRANSACTION (ventes)

- de 0 à 45 000 € = Forfait 3 000 € TTC
- de 45 001 € à 100 000 € = Forfait 7 000 € TTC
- de 100 001 à 130 000 € = 7 % TTC
- de 130 0001 à 250 000 € = 6% TTC ramenés à 5% TTC en cas de mandat exclusif
- Au-delà de 250 000 € = 5% TTC ramenés à 4% TTC en cas de mandat exclusif

### HONORAIRES LOCATION

Montant maximum, dans le respect du plafond fixé par la LOI ALUR

#### -Pour les baux d'habitation (locations nues et meublées) :

Organisation des visites, constitution du dossier du candidat locataire, rédaction du bail, état des lieux :  
1 mois de loyer hors charges par partie + 30 € TTC de frais d'entremise à la charge du propriétaire

#### Si ces prestations sont réalisées sans la recherche de locataire :

- Rédaction du bail : 200.00 € TTC par partie
- Avenant au bail : 200.00 € TTC charge du demandeur
- Etat des lieux : 3.00 € TTC/m<sup>2</sup> par partie
- Parking, garage, cave : 200.00 € TTC par partie

#### -Pour les baux commerciaux et professionnels :

Rédaction bail, ou son renouvellement : 10% TTC du montant du loyer annuel hors charges, à la charge du locataire et 8% TTC du montant du loyer annuel hors charges, à la charge du propriétaire

### HONORAIRES GESTION LOCATIVE

Montant maximum, Calculés sur les encaissements annuels

#### GESTION COURANTE

- Habitation, commerces, locaux professionnels : 7.80 % TTC
- Parking, garage, cave : 12% TTC

#### HONORAIRES ANNEXES

#### Frais administratifs :

- Avenant au bail : 200.00 € TTC charge du demandeur
- Etat des lieux : 3.00 € TTC/m<sup>2</sup> par partie
- Participation à AG, constitution dossier subventions : 100 € TTC/heure
- Clôture fin de gestion : 100 € TTC/lot
- Aide à la déclaration de revenus fonciers : 70 € TTC ou 140 € TTC/immeuble
- Suivi des travaux supérieurs à 2 000 € TTC : 3% TTC du montant des travaux

#### Contentieux (charge locataire):

- 1<sup>ère</sup> mise en demeure locataire : 30 € TTC
- 2<sup>ème</sup> mise en demeure locataire + garants : 50 € TTC
- Transmission dossier huissier/avocat : 100 € TTC
- Traitement des chèques impayés (en sus des frais bancaires) : 20 € TTC

#### Garanties :

- Garantie des Loyers Impayés : 2.60 % TTC
- Assurance PNO : 80 € TTC pour les lots en copropriété et 135 € TTC pour les maisons individuelles